

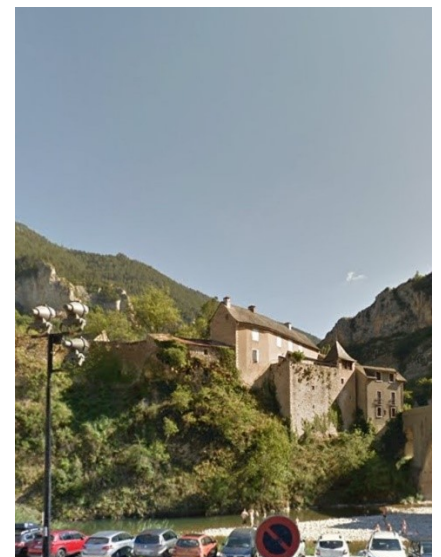


Bonjour à toutes et à tous !

Le confinement m'a fait perdre la notion du temps et c'est avec un peu de retard que je vous transmets la description d'une petite sortie printanière saupoudrée d'un goût de liberté !

Ermitage de Sainte Enimie (48210)

A partir du parking situé au bord du Tarn, prendre la ruelle « Les Tendes » située entre l'hôtel de Paris et le snack, face au pont.



Vous atteignez la route départementale de Mende (D 986). Traversez-la et prenez la rue qui monte sur 20 m, puis le sentier à gauche qui passe derrière les gîtes Saint-Vincent, direction « Ermitage ». Le départ est pavé, avec des escaliers irréguliers.



Descendez à droite par la route qui rejoint la départementale en direction de Mende, et prenez le chemin avec la montée d'escaliers entre les 2 grandes maisons situées avant le panneau « Stop » (il y a un panneau indicateur).

Continuer le chemin de croix jusqu'à l'ermitage où vous aurez une vue exceptionnelle sur le village. C'est l'itinéraire du plus ancien pèlerinage de la région. Il fut créé à la gloire de Sainte Enemie au X^{ème} siècle par un prieur de l'Abbaye. L'ermitage est actuellement fermé pour cause de vandalisme.

Continuez par le sentier qui vous amène à la Croix : Oratoire élevé à Saint Jean, il vous offre un autre point de vue sur la cité médiévale et les gorges du Tarn.

Prenez ensuite le sentier situé à gauche (quand vous tournez le dos à la croix) pour redescendre sur Sainte-Enemie. Vous arriverez ainsi sur la route départementale de Mende, que vous suivrez à gauche pour retourner au village.



Le soir vous pourrez admirer les illuminations du pont, des falaises et de l'ermitage.

Informations pratiques

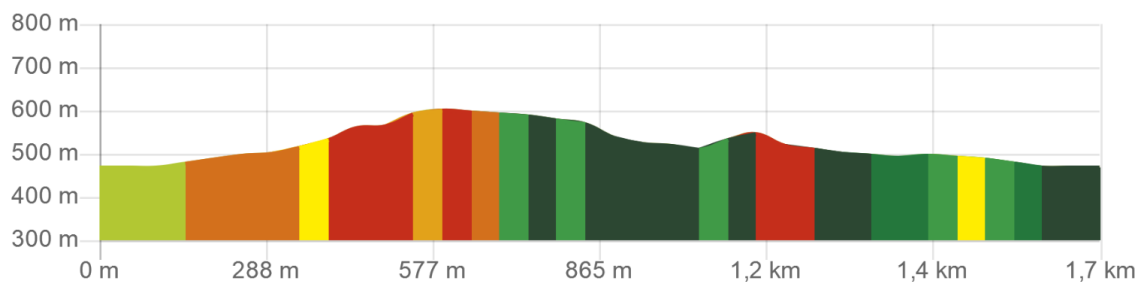
REF carte : IGN 2640 OT, carte de randonnée Gorges du Tarn/de La Jonte/Causse Méjean
Longueur: 1,8 km
Durée : 1H
Altitude minimale 466 m – Altitude maximale 604 m
Niveau : moyen, dénivelé 132 m, sentier étroit

Une belle petite balade de reprise !

Sophie Blaise, 28/05/2020



Profil altimétrique





Dans le cadre de la deuxième phase du déconfinement progressif, les activités sportives seront de nouveau possibles à partir du 2 Juin 2020, à la condition de respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

- Pas de rassemblement de plus de 10 personnes.
- Respect impératif de la distanciation physique entre les pratiquants lors de l'activité sportive (10m pour une activité physique comme la course, 5m pour une activité à intensité modérée comme la marche nordique).
- Application des gestes barrières : port du masque nécessaire lors des activités statiques comme les discussions avant et après la marche, et respect d'une distance d'au moins 1 m entre les participants, pas d'échange de matériel (bâtons...), gel hydroalcoolique après manipulation d'objets comme les poignées de portes, et pas de covoiturage.
- Pas de contact entre les pratiquants (donc ni serrement de mains ni embrassades*).

Notons que les directives ministérielles autorisent aussi l'ouverture des plans d'eau, plages, et rivières de façon générale, partout sur le territoire, ce qui est très appréciable dans notre belle région.

<https://www.ffrandonnee.fr/actualites/19087/les-nouveaux-dispositifs-pour-la-pratique-du-sport-%e2%80%93-2eme-phase-de-deconfinement.aspx>

<https://cms.ffrandonnee.fr/data/SIEGE/files/minsports-deconfinement-28mai.pdf>

<http://www.sports.gouv.fr/>

** Ces consignes, bien sûr, ne s'appliquent pas aux couples et personnes vivant sous le même toit, dans le même foyer... et, du reste, « cela ne nous regarde pas » !*

<https://www.clubomnisportsdulodevois.fr/>

<https://marchenordiquecol.blogspot.com/>